Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 056-215601337-20260311-2026_03_01_01-DE

COMMUNE DE MISSIRIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six le **11 MARS** à 19 heures les membres du Conseil Municipal de MISSIRIAC se son réunis dans la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Christelle MARCY conformément aux articles L.2121-10 et L.2122 du Code Général des Collectivités Locales.

Date de convocation : 25 février 2026

Etaient présents : MARCY Christelle, CARDIN Samuel, TEXIER Véronique, TOUZE Isabelle, MAILLARD Anne-Franck, ROUGIÉ Alexandre, LE CALLOCH Franck, Annie TOUZE, ANGEE LE FLOCH Virginie, Diane KERRAND THERY, Régis JOSSET

Absents donnant pouvoir : 1 – Isabelle COURTEL donnant pouvoir à Samuel CARDIN
2 – Nicolas SOMME donnant pouvoir à Alexandre ROUGIÉ
3 – Thierry LAMART donnant pouvoir à Annie TOUZE

Samuel CARDIN a été élu (e) secrétaire

N° 2026 - 03 – 01

OBJET : Approbation du Compte Financier Unique 2025 – Budget Commune

Le C.F.U. compte financier unique est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.
Le vote du C.F.U. constitue l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Madame le Maire présente à l'assemblée le C.F.U. de l'exercice 2025, qui fait ressorti le résultat suivant :

Section Fonctionnement	
Dépenses	840 727,15
Recettes	999 110,13
Bilan de l''exercice 2025	158 382,98
Excédent de fonctionnement 2025	**158 382,98**
Section Investissement	
Dépenses	224 655,25
Recettes	182 405,61
Bilan de l'exercice 2025	42 249,64
Déficit de l'exercice 2025	**-42 249,64**

L'assemblée est invitée à désigner un président de séance pour le vote du CFU 2025 du budget principal, conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales.
Madame le Maire propose de désigner Samuel CARDIN, Adjoint aux finances. Madame le Maire quitte la salle et ne prend pas part aux débats ni au vote.

Mr Samuel CARDIN, soumet à l'assemblée délibérante le CFU 2025 du budget principal, dressé par

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 056-215601337-20260311-2026_03_01_01-DE

Madame le Maire et Monsieur le Trésorier de Pontivy, comptable de la commune de Missiriac.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, 13 POUR

- **Donne acte de la présentation du CFU de l'exercice 2025 du budget Commune**
- **Arrête le CFU 2025 tel que présenté ci-dessus**
- **Autorise Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à la validation du CFU 2025**

Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Christelle MARCY

